

Instances syndicales de novembre 2023

Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 20 novembre 2023

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 20 novembre 2023



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



BUREAU SYNDICAL **20 novembre 2023 à 18h**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 19 juin 2023	1
2. Adoption des fiches d'opération :	5
▪ Inventaire, suivi et protection de la faune et de la flore	6
▪ Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action sur le patrimoine géologique	8
▪ Actions d'accompagnement des programmes biodiversité	10
▪ Études et actions de sensibilisation climat énergie	12
▪ Changement de regards et de pratiques de gestion des espaces non agricoles (rues, cimetières, parcs et jardins, privés ou publics)	14
▪ Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation	16
▪ Développement de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti	18
▪ Études et prospective en aménagement	20
▪ Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins	22
▪ Observatoire photographique du paysage	24
▪ Formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti	26
▪ Soutien au développement de filières locales	28
▪ Incubation projets ESS	30
▪ Valorisation des Métiers d'art	32
▪ Appel à projet artistique	34
▪ Participation citoyenne	36
▪ Soutien aux initiatives culturelles	38
▪ Ateliers de sensibilisation des habitants « bien vivre au naturel »	40
▪ Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines	42
▪ Marque Valeurs Parc naturel régional et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale	44
▪ Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	46
▪ Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français	48
▪ Campagne d'images pour conforter l'attractivité de la destination Vexin français	50
▪ Éditions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	52
▪ Réalisation de présentoirs pour la promotion de la destination Vexin français	54
3. Adoption des fiches de subvention :	56
▪ Diagnostic, restauration et plantation de haies, bosquets, plantations d'alignement, arbres isolés	57
▪ Aides énergie	59
▪ Petit patrimoine rural	61
▪ Fonds d'initiatives locales (FIL)	62
▪ Soutiens aux initiatives culturelles	63
4. Annulation de subventions et solde de fiches d'opération – correction montant caution prêt machine	67
5. Questions diverses	70

Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 19 juin 2023



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le vingt-cinq avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres ayant pouvoir	0
Nombre de votants	14

Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Emeric DE ROBIEN, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Christophe DEPONT, Marc GIROUD, Cédric GUILLAUME, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2023

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION ET D'UNE FICHE D'OPERATION

Sur les rapports présentés par Joëlle VALENCHON, Benjamin DEMAILLY et Jean LORINE, le Bureau adopte les subventions et opération suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1171/10	Pose d'un poêle à granulés à Arronville - M. Flanbard	700,00 €
1171/11	Pose d'un poêle à granulés à Magny en Vexin - M. Lecomte	700,00 €
1171/12	Pose d'une chaudière à granulés à Auvers sur Oise - M. Maurice	2 000,00 €
1171/13	Pose d'un poêle à granulés à Montreuil sur Epte - Mme Constantin	700,00 €
1171/14	Pose d'un récupérateur d'eau de pluie à Ennery - M. Lenain	1 000,00 €
1171/15	Audit énergétique à Gommecourt - Mme Landy-Lacoste	519,17 €
1171/16	Rénovation de l'éclairage public d'une ruelle à Brueil-en-Vexin	6 033,76 €
1171/17	Remplacement des menuiseries d'un logement communal à Avernes	6 000,00 €
1176/06	Restauration du lavoir Libération de Condécourt	11 635,78 €
1176/07	Diagnostic de l'église Saint-Germain de Paris à Cléry-en-Vexin	15 000,00 €
1176/08	Restauration des 3 lavoirs de Amenucourt	4 490,00 €
1176/09	Restauration du mur du parc de Oinville-sur-Montcient	15 000,00 €
1176/16	Restauration du mur du parc de la mairie de Vaux-sur-Seine	1 990,00 €
1176/10	Restauration d'un portail et des piliers à Courcelles-sur-Viosne - M. Chasseline	12 000,00 €
1176/11	Restauration d'une façade à Oinville-sur-Montcient - M. Scheid	3 200,00 €
1176/12	Restauration d'une façade à Vigny - M. Leroux	4 359,75 €
1176/13	Restauration d'un mur et d'une grille à Marines - Mme Marek	4 800,00 €
1176/14	Restauration de balcons d'une maison de villégiature à Nesles-la-Vallée - M. Poupelin	3 200,00 €
1176/15	Restauration mur de clôture à Magny-en-Vexin - M. Mohn	4 800,00 €
1173/03	Requalification du jardin de l'église de Juziers	15 000,00 €
1173/04	Création d'un jardin du souvenir à Valmondois	15 000,00 €
1173/05	Extension du cimetière communal de Hodent	15 000,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1041/05	Réhabilitation de chemins à Moussy	7 048,00 €
1041/07	Réhabilitation de l'escalier du chemin rural N° 21 à La Roche-Guyon	1 720,00 €
1041/08	Réhabilitation de l'escalier de la sente des Grès à Juziers	10 308,90 €
1145/09	Représentations théâtrales "le Cercle de Craie"	1 500,00 €
1145/10	"Culture commune"	1 500,00 €
1145/11	Les Schubertiades en Vexin 2023	1 500,00 €
1145/12	Fête du Guinguet 2023	1 500,00 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1183	Participation et implication citoyenne	15 000,00 €
1108/06	3ème Rencontres A l'R Libre	500,00 €
1162/01	Réhabilitation de cabines téléphoniques en cabanes à livres	1 000,00 €

La subvention 1162/01 est adoptée, sous réserve de la réception d'un croquis détaillé établi par l'entreprise, afin de visualiser la finalité du projet.

Le Président a délégation pour notifier ladite subvention à 500 € ou 1 000 € en fonction du projet reçu, et après avis à la majorité, reçu par mail, des membres du présent Bureau. Il est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

III – ANNULATION D'UNE FICHE DE SUBVENTION ET SOLDE DE FICHES D'OPERATION

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Bureau annule la subvention suivante :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1118/01	Tiers-lieu Halt'à Us - M. Maingreud	4 000,00 €

Et solde les opérations suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
923	Système d'Information Géographique du Parc du Vexin <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	22,38 €
959	Programme de journées d'information, de formation et d'éductours des acteurs du tourisme et des loisirs <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	357,00 €
984	Accompagnement des actions biodiversité <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	148,00 €

IV – QUESTIONS DIVERSES

Concernant le projet de renouvellement de Charte, le Président rappelle quelques dates importantes, comme la présentation du projet de charte au CNPN, la saisine de l'autorité environnementale en fin d'année, l'enquête publique en 2024.

Joëlle VALENCHON rappelle que le concours photos aura lieu du 26 juin au 22 septembre prochain sur le thème « les ciels du Vexin ». Le Président en profite pour rappeler les dates des prochaines sorties culturelles sur le territoire ainsi que la date du lancement de l'exposition Broutin au Musée du Vexin, le 8 juillet prochain.

Enfin, Jean LORINE informe que le site archéologique d'Epiais-Rhus/Vallangoujard va prochainement être débroussaillé et nettoyé.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Adoption des fiches d'opération

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

INVENTAIRE, SUIVI ET PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CT2024-P10-A01-Inventaires, suivi et protection de la flore et de la faune

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte le Parc a une mission d'amélioration de la connaissance en continu et de préservation de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse des espèces de faune et de flore ou de leurs milieux de vie (habitats naturels). Dans ce cadre, le Parc réalise des inventaires et suivis en direct mais il confie également à des organismes spécialisés certaines études lorsque les protocoles demandent beaucoup de temps ou nécessitent des compétences spécifiques. Ces apports contribuent à une meilleure prise en compte des enjeux du territoire dans les actions menées et peuvent aussi contribuer à améliorer la connaissance régionale et la recherche. Par ailleurs, des actions ciblées sont menées pour préserver les espèces menacées (aménagement adaptés, actions de sensibilisation de divers publics...)

Ainsi, en 2023 les crédits ont notamment permis de compléter la campagne de recensement lancée pour la Chouette chevêche sur le territoire, et de réaliser des opérations de sensibilisation sur les pollinisateurs sauvages.

3. Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de surveiller l'évolution des espèces ou groupes d'espèces d'intérêt patrimonial ou marqueurs écologiques et d'observer l'évolution des milieux, soit pour réactualiser les données du Parc, soit pour effectuer un suivi particulier.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/05/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/11/2025

5. Descriptif de l'action

Le but de cette opération est de poursuivre les actions de suivi et protection des habitats et des espèces, en ciblant notamment les actions suivantes :

- actions menées dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle avec la LPO (suivi d'espèces, gestion de milieux, animations),
- suivis floristiques annuels des prairies en MAEC.

Et toute autre action allant dans le sens du suivi et de la protection des espèces.

6. Nature des dépenses

Réalisation d'études, d'inventaires de terrain, de suivis, animations, confiés à des prestataires

Réalisation de petits aménagements

Acquisition de petit équipement ou matériel

7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : cette opération est sous la responsabilité de la responsable du pôle environnement avec les chargés de mission Biodiversité et Trames écologiques

(soit 0,6 ETP eninterne).

Ressources humaines externes prévisionnelles : les prestataires sont principalement des associations régionales ou locales ou des organismes reconnus par l'Etat. Possibilité de recours à des prestataires privés type entreprise ou bureau d'étude.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 000 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'études et de suivis réalisés, nombre d'animations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

**ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LE
PATRIMOINE GÉOLOGIQUE**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CT2024-P10-A03-Programme de protection et de valorisation du patrimoine géologique

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Vexin français possède un patrimoine géologique et paléontologique important qui doit être protégé et valorisé. Un diagnostic recensant les points d'intérêt sur le territoire a été réalisé et un plan d'action proposé avec une hiérarchisation des actions selon la patrimonialité des sites.

Pour être mené à bien, ce plan d'action doit être cadré et suivi, ainsi que les travaux et aménagements éventuellement nécessaires soit pour la protection des sites, soit pour leur valorisation auprès du grand public, d'autant que cette thématique nécessite la mobilisation de spécialistes.

Par ailleurs, Les actions de protection de certains sites sont à mettre en lien avec les enjeux de déploiement de la Stratégie nationale des Aires protégées.

3. Objectifs de l'action

Le territoire du Vexin bénéficie d'un fort intérêt géologique, notamment par la présence de stratotypes (auversien, marinésien...), par des situations et compositions particulières de certaines couches géologiques et par la présence fréquente de fronts de taille laissés par des exploitations de carrières artisanales ou industrielles. Dans ce contexte, il s'agit de compléter et d'affiner la connaissance que l'on a de ce patrimoine, d'évaluer les actions à mener pour le conserver au mieux, et de développer sa découverte pour le grand public dans les meilleures conditions possibles. Au final, un programme de découverte de ce patrimoine doit pouvoir être mis en place, en lien avec les pôles éducation et tourisme.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/05/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2026

5. Descriptif de l'action

L'objet de cette opération est de réaliser les missions suivantes :

- Actualisation du plan d'action en lien avec la Stratégie Aires protégées, et synthèse des opérations, actualisation du calendrier.
- Animation d'un comité de pilotage
- Engagement des démarches nécessaires à la protection des sites prioritaires (rédaction de synthèses, dossiers administratifs, recensement et contacts avec les propriétaires, cartographie...)
- Rédaction de cahier des charges en cas de travaux
- Réflexion sur les modalités de valorisation du patrimoine.

6. Nature des dépenses

Prestation

7. Moyens humains

La responsable environnement pilote ce projet avec l'appui des scientifiques et partenaires du Parc

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
3 000 €	5 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de sites restaurés et valorisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES BIODIVERSITÉ
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CT2024-P11-A03-Actions d'accompagnement, de formation, de sensibilisation à la préservation de la biodiversité

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, le Parc doit favoriser la protection, la restauration et la gestion des sites d'intérêt écologique et plus globalement des trames écologiques et des espèces faunistiques et floristiques de son territoire.

Dans ce cadre, le Parc met en œuvre un programme annuel ou pluriannuel de sensibilisation et d'accompagnement à la réalisation des programmes d'actions en faveur de la biodiversité.

Les animations réalisées précédemment en 2022-2023 ont porté principalement sur les événements suivants :

- Manifestations nationales (Nuit de la Chouette, Jour de la Nuit, fête de la Nature),
- Manifestations locales (Festival de la Terre).

3. Objectifs de l'action

Dans le cadre de l'accompagnement d'actions de préservation et de restauration de la biodiversité ou, pour inciter les communes, habitants et socio-professionnels à mener des actions en faveur des milieux et espèces, il s'agit de former, sensibiliser, échanger des expériences avec divers types de publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/05/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2026

5. Descriptif de l'action

L'objectif de cette opération est de poursuivre les actions de sensibilisation en 2024-2025 (animations, conférences, supports pédagogiques), plus particulièrement en direction du grand public afin d'accompagner les programmes mis en œuvre par le Parc, de les faire comprendre et partager par le plus grand nombre.

En 2024 les actions prévues sont notamment les suivantes :

- Réalisation de sorties grand public pour la découverte des sites naturels du territoire,
- Participation à diverses manifestations nationales sur la biodiversité,
- Edition de supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Prestations d'animations,

Conférences,

Edition de supports

7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : Cette opération est pilotée par la responsable du pôle environnement avec les chargés de mission du pôle selon leurs thématiques de compétences (0,4

ETP)

Ressources humaines externes prévisionnelles : Associations spécialisées dans les domaines naturalistes, prestataires spécialisés,

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
1 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

ÉTUDES ET ACTIONS DE SENSIBILISATION CLIMAT ÉNERGIE

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CT2024-P04-A02-Actions de sensibilisation

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

L'article 9.2 de la Charte du Parc engage l'ensemble de ses signataires à réaliser le Plan Climat du Vexin français. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le programme d'actions qui a été défini en concertation avec tous les interlocuteurs du territoire et adopté par le Comité syndical de novembre 2015. Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'accompagnement au changement des pratiques.

3. Objectifs de l'action

Sensibiliser les publics aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables ou aux comportements économes et vertueux

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Avec cette fiche, les actions suivantes pourront être conduites :

- études et expertises ponctuelles nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions du PCET ;
- actions de sensibilisation et de promotion des événements liés au développement des énergies renouvelables ;
- réalisation d'outils et de supports pédagogiques ;
- prestations d'animation ou d'appui.

Ces actions permettront de mettre en valeur les actions du Parc et les solutions disponibles sur le territoire en matière de transition énergétique.

Toutes synergies possibles avec des acteurs situés ou non sur le territoire (communes, communautés de communes, villes et agglomérations portes) seront recherchées, de même que des compléments de financements (ADEME par exemple).

6. Nature des dépenses

Etudes et prestations

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5° ETP sur 1 an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, étude réalisée, nombre d'animations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

CHANGEMENT DE REGARDS ET DE PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES NON AGRICOLES (RUES, CIMETIÈRES, PARCS ET JARDINS, PRIVÉS OU PUBLICS)

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CT2024-P12-A01-Gestion différenciée

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le travail engagé auprès des communes et des habitants du territoire sur la modification des pratiques de gestion (mise en œuvre des plans de gestion différenciée) et l'arrêt des produits phytosanitaires a participé progressivement à un changement de regard sur la nature.

Face à la crise écologique que nous connaissons (habitats, espèces animales et végétales disparaissent à une vitesse vertigineuse et les activités humaines en sont les moteurs directs) notre société doit profondément transformer le rapport de domination que nous avons sur l'ensemble du monde vivant. Nous devons tous participer collectivement à remettre les questions de nature dans notre culture commune.

Dans la continuité des actions réalisées (habiter un village en herbe et le film documentaire "Et l'humanité dans tout ça ?") les Ateliers de Janvier réalisés en 2021 en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle ont fait dialoguer les élus et les habitants avec un groupe d'étudiants sur l'histoire et la réalité des friches urbaines et agricoles. Les événements initiés dans le Vexin en 2021 dans le cadre du festival national "Nuits des forêts" vont se poursuivre en 2022.

L'objectif est de poursuivre des actions de connaissance, de sensibilisation et de temps de dialogue et d'expériences de nature pour une meilleure gestion du vivant par les élus et les habitants. Contribuer ainsi à ce que les enjeux de nature prennent place dans l'espace public, dans nos visions collectives et nos imaginaires.

3. Objectifs de l'action

Accompagner le changement de regard sur la nature suite aux actions menées dans les communes lors des Plans de gestion différenciée

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- La médiation et l'animation et l'organisation d'évènements et expériences de nature, en lien avec les journées ou festivals régionaux et nationaux notamment ;
- Inventaires, diagnostics et création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance et gestion des espaces publics, du patrimoine arboré et des milieux naturels.

6. Nature des dépenses

Etudes, inventaires, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage en lien avec la responsable du pôle Environnement et la chargée de mission trames écologiques.

Les ressources externes sont :

- Prestataires pour réalisation des outils de sensibilisation et des actions de médiation et d'animation.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	5 000 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités, nombre de journées organisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**ACTIONS DE SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ÉCO-CONSTRUCTION ET
RÉNOVATION**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CT2024-P02-A01-Construction durable vexinoise

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc est l'acteur de référence pour l'éco-construction et l'éco-rénovation du bâti dans le Vexin. Il assure depuis de nombreuses années des actions de conseil du grand public (Espace Info Energie, devenu France Renov) et des collectivités (via le CEP), des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics ou privés, ainsi que de formation des entreprises et maîtres d'œuvre.

3. Objectifs de l'action

Faire évoluer la construction et la rénovation du bâti dans le Vexin français dans un objectif de qualité, d'écologie, de santé, de résilience, d'efficacité énergétique et de neutralité carbone.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

Pour assurer la nécessaire montée en compétence des acteurs de la construction et de la rénovation énergétique, le Parc doit pouvoir poursuivre ces actions, notamment de formation des entreprises et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage (particuliers, bailleurs, élus) au sein du Pôle Eco-construction et rénovation installé à Vigny. Les crédits permettront de mobiliser des formateurs spécialisés, notamment pour les formations qualifiantes, en complément des interventions conduites en régie, de réaliser des supports ou outils pédagogiques et de valoriser l'action.

6. Nature des dépenses

Outils de formation et de sensibilisation, animations de sessions de sensibilisation et de formation, valorisation

7. Moyens humains

Chargé de mission éco-construction et rénovation 1/20è ETP, formateurs extérieurs

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	6 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES D'ÉCO-CONSTRUCTION ET
RÉNOVATION DU BÂTI**
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CT2024-P02-A01-Construction durable vexinoise

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

Cette action s'inscrit dans la politique de promotion du Parc en faveur de la qualité architecturale et environnementale dans la construction, mais également dans le cadre du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Vexin français adopté par le Comité syndical de novembre 2015 (action n°39 - promouvoir la production et consommation d'agro-matériaux locaux). Elle s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti (existant ou neuf) et de l'émergence de filières bas carbone.

L'éco-construction peut être un puissant levier de développement de filières et savoir-faire des entreprises locales du bâtiment, et donc de développement économique local. Cette action, par les chantiers démonstrateurs qu'elle permet de conduire sur le territoire, est un complément idéal aux actions de formation soutenues par l'Etat, la Région et les Départements.

3. Objectifs de l'action

Faire évoluer la construction et la rénovation du bâti dans le Vexin français dans un objectif de qualité, d'écologie, de santé, de résilience, d'efficacité énergétique et de neutralité carbone.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

Cette action consiste à réaliser des démonstrateurs « grandeur nature » d'ouvrages éco-construits ou éco-rénovés. Elle porte sur des travaux qui sont réalisés par des entreprises déjà expérimentées en lien avec des fournisseurs spécialisés, sur l'encadrement de ces travaux lorsqu'ils sont effectués par des entreprises débutantes, ainsi que sur l'acquisition de fournitures et - en cas de besoin - de matériel dédié. Le Parc se charge en parallèle de la mobilisation des acteurs locaux (entreprises du bâtiment, propriétaires, prescripteurs et agriculteurs notamment).

Les projets supports de ces rénovations ou constructions démonstratives sont retenus parmi les cas régulièrement soumis au Parc par les collectivités ou les particuliers. Ils peuvent également être proposés par les partenaires techniques du pôle Eco-construction et rénovation du Vexin français (Parc, collectivités, entreprises, associations) ou répondre aux besoins d'équipement du pôle. En cas de besoin, un appel pourra être lancé. Ils seront retenus en fonction de leur capacité à recevoir une mise en œuvre particulière, notamment sur le plan constructif, de l'usage et de la sécurité.

6. Nature des dépenses

Fournitures et travaux

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le Chargé de mission éco-construction et rénovation du bâti.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : association Construire en Chanvre Ile-de-France, la Fabrique 21, RFCP, organisations professionnelles du Bâtiment...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
25 000,00 €	M.O. Parc	25 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 25 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de sites restaurés et valorisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

ETUDES ET PROSPECTIVE EN AMÉNAGEMENT

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CT2024-P01-A01-Accompagnement et études

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 3 de la Charte, le Parc promeut une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires. L'expérimentation, la recherche, l'accompagnement d'opérations exemplaires sont des missions essentielles des Parcs naturels régionaux. Les réflexions engagées ces dernières années par le Parc (soit en maîtrise d'ouvrage, soit en aidant les communes) ont permis d'explorer, au gré des opportunités, et en recourant soit à des bureaux d'études soit à des écoles spécialisées, des domaines aussi variés de l'aménagement que le potentiel d'amélioration énergétique de communes, les perspectives d'un "renouveau rural" maîtrisé, la formalisation de règles et prescriptions de gestion du patrimoine bâti et urbain, ou encore les problématiques de gestion durable des espaces publics.

Des fonds d'étude et de prospective ont été régulièrement mobilisés ces dernières années, en maîtrise d'ouvrage du Parc, pour conduire des travaux sur les questions patrimoniales, de densification et d'optimisation des espaces bâtis. Ils ont permis de conduire des opérations expérimentales telles que des entretiens "BIMBY" avec les habitants en parallèle de l'élaboration de PLU, des travaux de recherche d'écoles d'architecture, mais aussi de répondre à des besoins d'étude plus opérationnels ne pouvant entrer dans le mécanisme de soutien par voie de subventions aux études.

3. Objectifs de l'action

Permettre aux communes d'élaborer des documents de planification à la hauteur des enjeux de maîtrise de l'évolution du territoire fixés par la Charte du Parc.

Porter la réflexion sur l'aménagement durable du territoire à un niveau prospectif qui dépasse l'accompagnement habituel des communes et EPCI dans l'exercice de planification.

Améliorer la qualité des opérations d'urbanisme.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

Les crédits affectés à cette action permettront de répondre à des besoins d'études ou d'appui en aménagement, paysage, urbanisme, architecture, énergie ou juridique ou de saisir des opportunités de travaux de recherche avec des universités ou écoles, dans la continuité des travaux menés les années précédentes avec des écoles d'architecture ou de paysage.

6. Nature des dépenses

Prestation d'études

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur 1 an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : études réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

**ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DE
GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS ET JARDINS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CT2024-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Depuis sa création le Parc accompagne les projets d'aménagement d'espace public des communes, et dans une moindre mesure des projets privés ambitieux. Le travail engagé ces dernières années auprès des communes et des habitants du territoire sur l'arrêt des produits phytosanitaires et la modification des pratiques de gestion (aussi bien sur les espaces publics que les jardins privés ou partagés) a contribué à changer le regard sur ces espaces, et accroître d'autant les attentes et besoins d'accompagnement.

3. Objectifs de l'action

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à missionner des expertises extérieures pour répondre aux besoins de conseils que le Parc ne peut assurer dans le cadre de ses moyens humains actuels. Elle pourra le cas échéant être mobilisée pour des besoins de partage des expériences tirées des aménagements accompagnés, ou plus généralement pour contribuer à faire connaître les spécificités paysagères du Vexin, par la réalisation de supports pédagogiques.

6. Nature des dépenses

Aide à l'accompagnement des projets des communes, aux actions et à la conception d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	2 500 €	5 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CT2024-P09-A01-Observatoire photographique du paysage

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc a engagé une politique d'animation et de sensibilisation à l'échelle du territoire par l'élaboration d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) qui est également un des axes du projet développé pour le label Pays d'Art et d'Histoire obtenu en 2014. L'OPP du Vexin s'inscrit aussi dans des démarches nationales et locales (régionale avec les PNR Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français, de la Vallée de la Seine de Paris à l'estuaire).

3. Objectifs de l'action

Faire prendre conscience de l'évolution des paysages, mesurer cette évolution

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- enrichir le corpus photographique de l'OPP et la structuration de la base de données,
- La médiation, l'animation et l'organisation d'événements en lien avec les question de paysage, des expositions et des événements "regards croisés sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain" dans les communes,
- la création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance des paysages,
- la valorisation et le partage des connaissances par le WEBSIG de l'OPP.

6. Nature des dépenses

Etudes, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques

7. Moyens humains

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage (1/10e ETP), en lien avec le responsable du pôle aménagement et le chargé de mission SIG et Evaluation.

Ressources externes prévisionnelles : prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 000 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de documents diffusés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

FORMATION AUX TECHNIQUES DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,
11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CT2024-P14-A02-Divers restauration patrimoines bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

3. Objectifs de l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Les matériaux et techniques traditionnelles de restauration du patrimoine bâti tendent à être délaissées par les entreprises pour diverses raisons : souci de simplification des approvisionnements, de standardisation des chantiers, perte de savoir-faire des compagnons, pressions des fournisseurs de produits industriels adjuvés, plus grande facilité d'usage de ces derniers, etc ... Le Parc cherche constamment à redonner leur place à ces matériaux et techniques (chaux aérienne, plâtre, badigeons, appareillages soignés, enduits pleins, décors et modénatures, restaurations en recherche, etc ...) au travers aussi bien des subventions qu'il accorde aux particuliers ou communes que des chantiers démonstrateurs ou bénévoles qu'il organise. Pour accompagner ces chantiers et permettre la diffusion de ces techniques et savoir-faire, le Parc doit pouvoir proposer des formations, destinées aussi bien à un public non professionnel (sensibilisation et découverte) que professionnel (formations qualifiantes). Il doit également pouvoir développer des actions et outils de sensibilisation.

Pour cela, le Parc s'appuie sur un réseau de formateurs spécialisés issus des domaines des monuments historiques ou du patrimoine vernaculaire (Maisons Paysannes de France notamment)

6. Nature des dépenses

Travaux, matériaux et matériels, formation

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et du chargé de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : /

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	5 000 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés, nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CT2024-P15-A02-Expérimentation et développement de filières locales

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

L'agriculture est une activité essentielle à l'économie, aux paysages et à la vie rurale du Vexin. Ainsi le Parc contribue, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs et organismes agricoles...) à l'émergence ou au développement de filières de proximité (alimentaires, agro-matériaux, biomasse...) apportant une nouvelle valeur ajoutée aux productions agricoles tout en répondant aux enjeux environnementaux du territoire.

Par ailleurs, depuis 2020 le Parc s'est engagé avec l'Agglomération de Cergy-Pontoise dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec pour objectif de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation.

Enfin, le Parc travaille également au développement des filières agro-matériaux et énergétiques en apportant son appui aux agriculteurs et aux entreprises spécialisées.

3. Objectifs de l'action

Diversifier l'activité agricole et favoriser les circuits courts alimentaires et non alimentaires

Développer des filières en lien avec l'éco-construction et les économies d'énergies

Favoriser les filières économes en intrants

Communiquer sur les filières et les productions agricoles

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/05/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Cette opération s'inscrit dans les actions menées par le Parc pour accompagner la transition agricole du territoire et contribuer au développement de projets de diversification des cultures, de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Elle vient en complément de l'opération 1156 dont l'objet est la réalisation d'études techniques ou de formations, à l'amont des initiatives portées par les agriculteurs.

Elle a pour objet de soutenir les porteurs de projets dans les domaines non couverts par le dispositif du PDR (plan de développement rural).

6. Nature des dépenses

Subvention aux porteurs de projets

7. Moyens humains

Cette opération est sous la responsabilité du chargé de mission Agriculture durable du Parc.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : organismes techniques agricoles, structures et

associations spécialisées.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
30 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

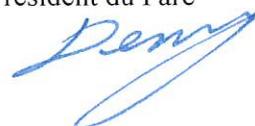
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
5 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de journées organisées, études réalisées, nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

INCUBATION PROJETS ESS

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CT2024-P19-A14-La Fabrique à projets

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Les porteurs d'idées de création d'entreprise dans les secteurs concurrentiels ou de l'Economie sociale et solidaire peinent souvent à formaliser leur avant-projet, en amont de l'étape de la création d'entreprise.

Le Parc leur propose un parcours d'incubation personnalisé afin de les aider à mieux définir et concrétiser leur projet de création. L'objectif est d'accroître les chances de réussite de la structure ainsi créée.

Les projets accompagnés ou en cours d'accompagnement lors des deux premières sessions qui se sont déroulées en 2022 et 2023 ont permis de d'accompagner les projets suivants : production de plantes aromatiques et médicinales, agence éco-touristique, vente ambulante de matériel médical, garage participatif et solidaire, upcycling de meubles.

3. Objectifs de l'action

Accroître la viabilité des projets

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/08/2025

5. Descriptif de l'action

De l'idée au projet, du projet à la création : Programme d'incubation pour les structures relevant de l'Economie sociale et solidaire et les entreprises engagées (Esus, Responsabilité sociétale et environnementale, ESS).

Le programme proposé vise à aider au développement de projets à impact sociétal sur le Parc. Il consistera en un accompagnement des porteurs de projets à utilité sociale, respectant l'environnement, générateurs d'emplois locaux et ayant des retombées positives sur le territoire. Le partenaire local pour la mise en œuvre de ce projet est l'association Initiative 95-78 spécialisée dans l'accompagnement des porteurs de projets privés, de l'économie sociale et solidaire et dans l'appui à la création et au développement d'associations. Des ateliers collectifs, un coaching personnalisé, une mise en réseau, un parrainage sont prévus dans le cadre du programme.

Les autres dispositifs portés par Initiative 95-78 pourront être mobilisés si nécessaire en complément de cette opération : DLA, Prêts d'honneur, autres financements ou accompagnements...

Un coût de 2 000 € par structure est envisagé permettant ainsi de financer 3 parcours.

6. Nature des dépenses

Prestations de formation, d'animation et de mise en réseau

7. Moyens humains

0,1 etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
6 000,00 €	M.O. Parc	6 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 6 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

VALORISATION DES MÉTIERS D'ART

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CT2024-P19-A04-Valoriser les Métiers d'art : salons, guide, subv salons...

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, dans son article 14-3, le Parc s'est fixé pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux qui contribuent au patrimoine culturel et social et présentent un potentiel touristique important. Promouvoir les métiers d'art tend à renforcer l'image, la visibilité et l'attractivité d'un territoire riche d'un cadre de vie de grande qualité. Depuis sa création, le Parc a mis en œuvre des opérations de valorisation des métiers d'art aux niveaux local et régional. L'action se concentre dorénavant sur l'édition du Guide des métiers d'art, l'aide financière à la participation aux salons (Maison et Objet, Révélation, Ob'Art, Patrimoine culturel, Carrousel des métiers d'art), la participation aux Journées européennes des Métiers d'Art (JEMA). Une cinquantaine de professionnels des métiers d'art sont recensés sur l'ensemble du territoire et le Parc est régulièrement sollicité pour accompagner de nouvelles implantations. Le territoire bénéficie d'une dynamique liée aux métiers d'art avec 3 associations actives sur le territoire : Oksebo (artistes, artisans d'art), A15 (artisans d'art du Val d'Oise), les Oiseaux Bleus (artistes, artisans d'art).

3. Objectifs de l'action

Poursuivre l'action menée pour valoriser les Métiers d'Art et les acteurs associatifs

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

- Réalisation de la 11ème édition du Guide des Métiers d'art.
- Organisation d'un circuit à l'occasion des Journées européennes des Métiers d'art qui se déroulent annuellement le 1er week-end du mois d'avril : objectif 15 artisans d'art participant. Il est prévu de réaliser un dépliant présentant les participants et le parcours ainsi que des affiches.
- Aide financière aux artisans d'art exposant sur les salons professionnels en Ile-de-France, 3 participations envisagées.
- Aide aux associations métiers d'art pour l'organisation de manifestations sur le territoire, avec une prise en charge des coûts de fonctionnement liés directement aux manifestations.

6. Nature des dépenses

Communication :

-actions de communication liées aux Métiers d'art

-conception, édition, impression de documents de communication sur les Métiers d'art : Guide, brochure

Evènementiel :

- Participation aux salons Métiers d'art

- Evènementiel avec les acteurs du territoire

Subvention versée pour une participation des professionnels des Métiers d'art aux salons en Ile-de-

France

7. Moyens humains

0,20 etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
7 000,00 €	M.O. Parc	7 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 7 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
0 €	5 500 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de professionnels des métiers d'art.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Florence DETE

APPEL À PROJET ARTISTIQUE
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2024-P26-A01-Projets culturels et appel à projets

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Les objectifs du projet artistique sont multiples : il s'agit notamment de renforcer sur le territoire la présence artistique, via de la création et de l'action culturelle ; de valoriser les artistes ; de favoriser la rencontre entre les artistes, les œuvres et les différents publics, de toucher un large public ; de cibler particulièrement la curiosité, l'expérience sensible, d'amener le public à un autre regard sur l'art ; de l'interroger sur le rapport entre nature et culture et enfin de valoriser la Maison du Parc.

3. Objectifs de l'action

- participer à l'animation de la vie locale
- développer des initiatives novatrices
- permettre l'accès à tous à la culture
- favoriser les pratiques artistiques et culturelles

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Il s'agit de lancer un appel à candidatures pour la réalisation d'une promenade artistique à ciel ouvert (installation/parcours) dans l'enceinte de la Maison du Parc sur la période du 1er avril 2025 au 30 novembre 2025. Les domaines artistiques visés sont tous les arts visuels, sonores... La thématique sera à étudier en Commission Culture Éducation et Patrimoine sur propositions des techniciens.

Le projet s'attachera à intégrer la notion d'un parcours d'art accessible aux plus jeunes et si possible aux scolaires ; leur permettant de découvrir une exposition et de les amener à s'intéresser à l'art (supports, outil, questionnaire ludique seront à imaginer).

Le lancement de l'appel à candidatures aura lieu au printemps 2024 (délai d'une année à l'artiste ou équipe artistique pour la réalisation du projet).

Le budget alloué au projet est de 10 000 €.

6. Nature des dépenses

rémunération de l'artiste ou de l'équipe artistique
communication du projet

7. Moyens humains

chargée de projets culturels et chargée de communication
animatrice du musée
artiste ou équipe artistique

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
4 000 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'écoles, nombre de clients, nombre d'ateliers.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Marie LORINE

PARTICIPATION CITOYENNE
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2024-P28-A02-Associier et impliquer les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La dimension implication et participation citoyenne est clairement identifiée comme une priorité dans les actions du Parc.

L'accent est mis sur une meilleure prise en compte du dialogue territorial et de l'implication des habitants au sein d'actions conduites sur le territoire. Ceci afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux de transitions énergétique, écologique, sociale et économique que connaissent les territoires des Parcs. Ces démarches permettent d'expérimenter, de renforcer les approches transversales et de répondre de façon plus pertinente et efficace au contexte de fortes transitions pour lesquels les Parcs sont acteurs. Ainsi, le Parc a adhéré à la « Charte de la participation du public », et il a expérimenté la participation des publics dans un projet avec les acteurs locaux de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine. Le Parc développe également, depuis cinq ans, les "petits moments du Vexin". Cet évènement présente des initiatives portées par les habitants sur tout le mois de novembre.

3. Objectifs de l'action

- Mobiliser les habitants sur les enjeux du territoire
- Favoriser l'émergence de coopération entre acteurs culturels, du social, économiques
- Soutenir les initiatives des habitants
- Donner la capacité aux habitants à s'investir dans les projets du territoire

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 06/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

5. Descriptif de l'action

La fiche va accompagner la mise en place des actions suivantes :

- L'accompagnement de projets du Parc ou de porteurs de projets pour favoriser des démarches participatives,
- Le mois des initiatives en 2024 « les petits moments du Vexin » Evènements festifs, moments conviviaux, animations, ateliers citoyens, rencontres-débat dans les villages à l'initiative des acteurs du réseau au mois de novembre. Ces initiatives sont ancrées sur le territoire, renforcent les liens entre les habitants et favorisent les partenariats. Le Parc apporte un soutien technique et un soutien financier au travers d'un appel à initiatives,
- Le fonds d'initiatives locales, permettant de soutenir des projets d'associations ou de communes
- Des formations et des animations auprès des habitants pour donner les moyens de mettre en œuvre des initiatives.

6. Nature des dépenses

Prestations pour l'accompagnement de démarches participatives, prestations pour l'édition et la communication, prestations pour la mise en place d'animations, prestations culturelles dans le cadre

des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants,
 Location de matériels pour les restitutions : barnum, sono...,
 Achat de petit matériel,
 Transport dans le cadre de formations ou visites de sites,
 Réalisation d'outils pédagogiques.

7. Moyens humains

Responsable de l'action : Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 0,2 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : Prestataires pour l'accompagnement de démarches participatives, prestataires pour l'édition et la communication, prestataires pour la mise en place d'animations, d'évènements dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

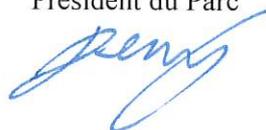
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 000 €	6 000 €	2 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents diffusés, nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY
 Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Florence DETE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2024-P26-A02-Soutien aux initiatives locales

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Les objectifs du Parc en matière de développement culturel visent à favoriser l'accès à la culture pour tous, l'émergence des initiatives locales, le développement de pratiques culturelles collectives. Génératrice de lien social, elle renforcera l'identité culturelle du territoire en soutenant la création et les projets originaux.

Depuis plusieurs années, le Parc soutient des initiatives culturelles locales. La commission Culture, Education et Vie locale sélectionne les projets qui peuvent bénéficier d'une aide du Parc selon des critères, définis dans le guide des aides afin de soutenir ces initiatives novatrices.

Sur l'année 2022, 15 projets locaux ont bénéficié d'un soutien technique et financier du Parc à hauteur de 22500 euros au total.

Sur l'année 2023, sur le premier semestre, 10 projets ont déjà bénéficié d'un soutien technique et financier pour un montant total de 16 000 euros. 4 ou 5 projets sont déjà identifiés sur le dernier trimestre 2023.

Les projets soutenus concernent des thématiques diverses : expositions d'art, journées jardins ouverts, expositions de photographies, concerts, festivals, rencontres habitants/artistes, évènements autour de la lecture...

3. Objectifs de l'action

- soutenir les acteurs culturels locaux
- favoriser de développement de projets innovants
- favoriser l'animation de la vie locale

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Cette nouvelle fiche permettra de poursuivre le rythme d'un soutien de 10 à 15 projets environ par an afin de poursuivre les objectifs généraux suivants :

- soutenir les acteurs culturels locaux,
- favoriser de développement de projets innovants,
- et favoriser l'animation de la vie locale.

6. Nature des dépenses

subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses artistiques,

subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses liées à l'organisation d'événements, de festivals...

7. Moyens humains

Chargée de projet culturel 0.2 ETP

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
4 000 €	5 000 €	6 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre d'actions soutenues, nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Marie LORINE

ATELIERS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS « BIEN VIVRE AU NATUREL »
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CT2024-P28-A01-Sensibilisation et former les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

La préservation de la ressource en eau, la réduction des déchets (le réemploi de matériaux, le faire soi-même), l'alimentation, la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité sont des enjeux importants sur le territoire du Parc. Le Parc souhaite que les habitants, à leur échelle, dans leur jardin ou leur maison, puissent prendre part à des démarches durables et ainsi contribuer à réduire leur empreinte sur l'environnement. Ainsi depuis 2014, le Parc accompagne les habitants vers des pratiques plus respectueuses de leur santé et de l'environnement. En 10 ans, environ 500 personnes différentes ont pu participer à ce projet au travers de plus de 110 demi-journées d'ateliers proposés. Les actions réalisées ont permis de toucher un public varié dans différents lieux du territoire (salles communales, jardins privatifs, jardins communaux, tiers lieu...).

3. Objectifs de l'action

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Favoriser les échanges sur ces enjeux
- Acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour favoriser le passage à l'action

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/11/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/11/2026

5. Descriptif de l'action

La présente fiche d'opération permettra de proposer à l'attention d'un public adulte, un nouveau programme de 10 à 12 ateliers, ayant pour thématique le jardinage durable, la découverte de la biodiversité et le développement durable.

Ces ateliers sont animés par différents prestataires : paysagiste, jardinier potagiste, spécialiste des plantes sauvages, membre des croqueurs de pommes, animateur de la ferme d'Ecancourt et du CPNVS, écologue, animateur pratiquant la permaculture... Ceux-ci proposent des approches théorique et pratique afin de permettre aux participants de développer ces approches chez eux.

Les participants pourront être sensibilisés à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement comme par exemple : la gestion de l'eau, l'utilisation des ressources du jardin, la plantation, taille et greffage des arbres fruitiers, l'aménagement et la gestion du jardin en respectant la biodiversité.

Les participants pourront également découvrir comment mieux consommer et apprendre des techniques pour faire soi-même comme par exemple : cuisiner les plantes sauvages, cuisiner des légumes ou fruits locaux de saison, réaliser des préparations pour le corps avec des plantes sauvages, récolter ses graines et multiplier les plantes, conserver ses fruits et légumes, faire ses encres végétales...

Ces ateliers se déroulent dans différents lieux, à la Maison du Parc mais également sur différentes communes du Parc.

6. Nature des dépenses

- la réalisation de document de communication (conception et impression) pour les habitants et toute personne souhaitant participer à un atelier,
- l'intervention de prestataires (associations, intervenants paysagiste, prestataires indépendants...),
- l'achat de matériel à mettre à disposition des participants lors des ateliers,
- la location de salle si besoin

7. Moyens humains

La responsable de l'action est l'animatrice en environnement, accompagnée par la chargée de mission communication pour la partie communication.

Structures partenaires pour l'animation des ateliers.

Prestataires pour la conception et l'impression des documents de communication.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
1 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de nouveau participants, nombre de personnes participant à plusieurs ateliers, nombre d'ateliers proposés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT

**DÉVELOPPEMENT D'UNE GAMME DE PRODUITS AUTOUR DE LA DÉCOUVERTE DU
TERRITOIRE ET DE SES PATRIMOINES**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en oeuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P21-A03-Structurer une gamme de produits répondant aux exigences d'un tourisme durable autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines et accompagner leur mise en marché

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de valoriser la découverte du Vexin français.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre le développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines.

3. Objectifs de l'action

- proposer aux habitants et visiteurs une gamme de produits et prestations respectant les critères du tourisme durable ;
- accompagner les acteurs privés dans le montage et la mise en marché de produits et prestations ;
- animer des démarches visant à améliorer la qualité globale des prestations.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Cette fiche d'opération a pour objectif de reconduire et de développer cette gamme de produits.

Ainsi, le programme des sorties accompagnées élaboré en collaboration avec l'association "Les Guides du Vexin français" sera reconduit. Une balade sera proposée chaque dimanche des mois de mars à novembre et des journées récurrentes seront également programmées notamment pendant les vacances scolaires.

Le développement des itinéraires cyclables et la création d'hébergements dédiés à l'accueil des cyclotouristes ouvrent de nouvelles perspectives pour l'organisation de sorties accompagnées à vélo et l'élaboration de produits week-end en lien avec des opérateurs spécialisés.

Le Parc souhaite également favoriser le développement des courts séjours sur le territoire en lien avec les hébergeurs afin d'accroître la part de la clientèle touristique fréquentant le territoire.

6. Nature des dépenses

Prestations de guides, organisation de courts séjours, développement produits week-end.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Guides accompagnateurs et opérateurs spécialisés

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	5 000 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de produits et de prestations commercialisés, nombre de clients.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT

**MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL ET VALORISATION DES ACTIONS
EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P22-A01-Marque Valeurs Parc et valorisation des actions exemplaires

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 25-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectifs de développer la marque "Valeurs Parc naturel régional", d'accompagner les bénéficiaires dans une démarche de progrès et de valoriser les actions exemplaires en matière de gestion environnementale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021 dans le cadre du projet de contrat de destination régional relatif aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France.

La marque "Valeurs Parc naturel régional" peut être attribuée à des produits agricoles ou artisanaux et à des prestations touristiques qui traduisent les valeurs essentielles des Parcs : ancrage territorial, dimension humaine et préservation des patrimoines. Ces produits et services assurent l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

3. Objectifs de l'action

- poursuivre le développement d'un réseau d'ambassadeurs du Parc sur le territoire ;
- valoriser les initiatives des professionnels engagés dans une démarche de développement durable en adéquation avec les valeurs portées par les Parcs ;
- créer du lien entre les bénéficiaires pour renforcer la dynamique de réseau.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Le Parc souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de consolider et développer ce réseau. Pour cela, il est nécessaire de reconduire les actions suivantes :

- réédition du guide « Une Marque pour des acteurs engagés » en procédant aux mises à jour et en intégrant les nouveaux bénéficiaires ;
- mise à disposition de sacs auprès des producteurs pour assurer la promotion de cette Marque auprès de leurs clients,
- développement de nouveaux outils de promotion,
- reconduction de l'opération "Goutez le Vexin".

6. Nature des dépenses

Marque Valeur Parcs : édition d'un guide, achats sacs et autres petits matériels.

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Cabinet d'audit, graphistes, imprimeurs et prestataires touristiques

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
1 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de bénéficiaires de la marque valeurs parc.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH

**CRÉATION, ENTRETIEN ET VALORISATION D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET
CYCLABLES**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P23-A01-Création, entretien et valorisation des itinéraires pédestres et cyclables

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-3 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de favoriser les circulations douces.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-20228 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre son accompagnement pour la création d'itinéraires pédestres et cyclables et contribuer à leur entretien et leur valorisation.

3. Objectifs de l'action

- contribuer à la création et à l'entretien d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclable sur l'ensemble du territoire ;
- veiller au maintien de la qualité de ces itinéraires et au développement des équipements et services ;
- valoriser ces itinéraires par différents supports de communication ;
- qualifier l'offre de services notamment en attribuant le label national Accueil vélo et en animant le réseau.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

En matière d'itinéraires pédestres, le Parc a contribué, en partenariat avec les Comités départementaux de randonnée, à la création d'itinéraires de randonnée (plus de 1 000 km d'itinéraires balisés créés à ce jour) et à leur promotion sous forme de topo-guides, de pochettes randonnée et d'applications smartphone. Le maintien de ce réseau, son entretien et sa valorisation sont aujourd'hui les objectifs poursuivis en lien avec les Communautés de communes.

Pour les itinéraires cyclables, le Parc a lancé plusieurs études pour le développement d'itinéraires cyclables et accompagne leur mise en œuvre et le développement des services associés. Les premiers itinéraires VTC ayant été mis en service sont l'Avenue verte Paris-Londres qui traverse le Parc sur une quarantaine de kilomètres, la boucle cyclable autour d'Auvers-sur-Oise (33 km), la boucle cyclable autour de Théméricourt (32 km), l'itinéraire de 162 km passant par l'Eure et l'Oise "Des deux Vexin au Pays de Nacre" et plus récemment la véloroute la Seine à Vélo dont les aménagements se poursuivent. Les études se poursuivent pour la boucle autour de La Roche-Guyon.

Cette fiche d'opération permettra la réalisation des actions récurrentes suivantes :

- participation à l'entretien des itinéraires pédestres et cyclables du territoire ;
- actions marketing menées dans le cadre de l'Association pour la promotion de l'Avenue verte Paris-Londres et du Comité d'itinéraire La Seine à Vélo ;
- autres actions visant à la valorisation des itinéraires (événementiels, signalétique, panneaux

d'information...).

6. Nature des dépenses

Itinéraires de randonnée ou cyclables : entretien des itinéraires, actions marketing, valorisation itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux...)

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
5 000,00 €	M.O. Parc	5 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

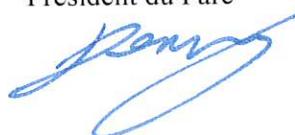
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
1 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'itinéraires créés, nombre de personnes empruntant les itinéraires.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

**DÉVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES OUTILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA
PROMOTION DE LA DESTINATION VEXIN FRANÇAIS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P25-A02-Placer les outils numériques au cœur de la communication touristique : base de données partagées (Apidae), applications mobiles, réseaux sociaux et sites internet

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Île-de-France.

3. Objectifs de l'action

- asseoir la notoriété du Vexin français en tant que destination touristique à part entière en Ile-de-France
- mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable,
- recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs du territoire
- porter à connaissance du public l'offre de tourisme et de loisirs.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Mise en ligne en juin 2023, "destination-vexin-francais.fr" est une plateforme numérique dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs du Vexin français autour d'outils communs et partagés pour renforcer la visibilité du territoire à l'échelle de l'Île-de-France.

La promotion du Vexin français nécessite de disposer d'outils numériques répondant à la fois à des exigences techniques permettant notamment le partage de données à l'échelle régionale et la production de contenus qualitatifs.

Le fonctionnement de cette plateforme s'appuie notamment sur le système d'information touristique APIDAE auquel le Parc adhère depuis 2021 et la suite opensource GEOTREK utilisée par les quatre Parcs naturels régionaux d'Île-de-France pour la valorisation des itinéraires pédestres et cyclables.

La mise en ligne de cette plateforme induit un certain nombre de dépenses récurrentes : hébergement du site, contrats de maintenance corrective et évolutive et abonnements à différents outils et services pour le fonctionnement et la mise à jour des données (modules de traduction multilingues, moteur de recherche full texte, outil de mise à jour des données...).

La présente fiche d'opération permettra de souscrire et/ou renouveler les différents abonnements nécessaires à l'accès et au bon fonctionnement de ces outils ainsi qu'aux coûts éventuels liés à leur évolution technique.

6. Nature des dépenses

Abonnements, formation, maintenance

7. Moyens humains

Les responsables de cette action sont le responsable de Cap Tourisme et le chargé de promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agence de communication et prestataires

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	5 000 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'utilisateurs.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

**CAMPAGNE D'IMAGES POUR CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION
VEXIN FRANÇAIS**

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P25-A01-Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Île-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

4. Échéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Les nouveaux outils numériques de promotion de la destination touristique "Vexin français" développés en 2023 et les différentes éditions touristiques du Parc nécessitent de disposer de visuels de qualité pour mettre en avant tous les atouts du territoire. Afin de renouveler le fonds photographique existant, il convient donc de réaliser de nouvelles campagnes photographiques professionnelles portant plus particulièrement sur :

- les pratiques de loisirs, notamment au travers des différentes filières ou activités proposées sur le territoire et/ou connaissant un développement important (filière vélo par exemple);
- les activités des prestataires touristiques engagés dans les démarches de tourisme durable promues par le Parc (notamment dans le cadre de la marque « Valeurs Parc ») ;
- les sites et lieux de visite (musées, maisons à thème) ;
- les actions fortes du Parc en matière de développement touristique et d'accessibilité, sorties adaptées...);
- les paysages du Vexin français pour capitaliser sur l'image « nature » du territoire.

De courtes vidéos pourront être également réalisées autour des activités de pleine nature pour alimenter les médias sociaux.

6. Nature des dépenses

Communication : Illustrations, graphisme, photographies, vidéo pour documents de communication

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Photographes

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
15 000,00 €	M.O. Parc	15 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

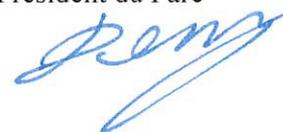
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de clics.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

EDITIONS DE DOCUMENTS QUALIFIANT L'OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P25-A01-Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Île-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Cette fiche d'opération permettra de poursuivre la réalisation des éditions valorisant l'offre touristique de la destination Vexin français dont :

- la carte touristique, document d'appel créé pour susciter l'envie de découvrir le territoire et ses principaux atouts touristiques,
- le guide découverte, présentant de manière détaillée les richesses naturelles et patrimoniales du Vexin français, l'offre touristique du territoire et les acteurs engagés dans les démarches du Parc en faveur d'un tourisme durable,
- un annuaire recensant l'ensemble des prestations de loisirs, des hébergements, restaurants et fermes proposant de la vente directe,
- des supports de valorisation de l'offre événementielle menée ou soutenue par le Parc ou organisée par les acteurs locaux du tourisme,
- des éditions pour les clientèles étrangères : cartes allemand / anglais et italien / espagnol, guide découverte en anglais...
- des éditions spécifiques à certaines filières touristiques et/ou certains territoires emblématiques de la destination.

6. Nature des dépenses

Communication : conception et édition de supports de communication de promotion touristique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,40 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agences de communication, graphistes et imprimeurs

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
10 000,00 €	M.O. Parc	10 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	5 000 €	2 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, aire géographique de diffusion.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT

**RÉALISATION DE PRÉSENTOIRS POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION
VEXIN FRANÇAIS**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CT2024-P25-A01-Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Île-de-France.

3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2024

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Le Parc a développé une gamme de mobilier de comptoir et de présentoirs sur pied pour mettre à disposition des visiteurs sa documentation touristique dans les offices de tourisme, sites de visite, mairies, restaurants et chez les prestataires touristiques et hébergeurs du territoire. Afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes de mise à disposition de matériel ou au remplacement de pièces usagées sur les présentoirs de comptoir, il convient de procéder à une nouvelle commande.

La fiche d'opération devrait permettre l'achat d'une cinquantaine de présentoirs de comptoirs et d'une dizaine de présentoirs sur pied.

6. Nature des dépenses

Achat de matériel, mobilier et équipement

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agences de communication et entreprises diverses

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
20 000,00 €	M.O. Parc	20 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2024	2025	2026	2027	2028
5 000 €	10 000 €	5 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de présentoirs.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Adoption des fiches de subvention

Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD

Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX

**DIAGNOSTIC, RESTAURATION ET PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS,
PLANTATIONS D'ALIGNEMENT, ARBRES ISOLÉS**

Bien que couvrant généralement de petites superficies, les haies, bosquets et plantations d'alignement contribuent à l'identité paysagère du Vexin français et sont des éléments importants de biodiversité (faune et flore associées, fonctionnalités écologiques...).

1064/02 : Diagnostic du patrimoine arboré à Marines

En 2022, la commune de Marines a bénéficié d'un accompagnement technique et d'une aide financière pour réaliser un diagnostic phytosanitaire sur un patrimoine arboré estimé de 800 arbres, situés sur l'espace public.

Dans le cadre du marché de 2022, deux sites majeurs de la commune n'ont pu être diagnostiqués : les boisements situés de part et d'autre de la Coulée verte et du GR1.

L'objectif de cette opération est donc une mission complémentaire visant ces sites. Il s'agit de vérifier la tenue mécanique et l'état phytosanitaire des arbres, d'évaluer les risques de rupture et d'établir des préconisations de gestion.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT pour le diagnostic, selon la délibération du Comité syndical.

1064/03, 1159/01 : Plantations de haie champêtre à Wy-dit-joli Village

La commune de Wy-dit-joli village souhaite renouveler les haies le long de l'aire de loisir communale. Cet espace situé au sud-est du village se trouve à la limite entre les terres agricoles du plateau et les habitations, le long de la voie verte. Plantées à la fin des années 80, les haies sont constituées de thuyas en alignement. Il s'agit de remplacer cette haie de conifères par des haies champêtres composées d'essences variées.

Cette opération permettra de favoriser la biodiversité, d'agrémenter davantage l'espace de loisir et de limiter les tailles d'entretien.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT pour les travaux et acquisitions, selon la délibération du Comité syndical.

1159/02 : Plantation d'alignement d'arbres à Magny-en-Vexin

La municipalité de Magny-en-Vexin a pour projet la plantation d'un alignement d'arbres le long du Boulevard des Ursulines, réaménagé en 2021.

Le projet est suivi par la paysagiste conseil du Parc. Une étude préalable a été réalisée pour restituer l'histoire et l'identité du patrimoine arboré de la ville et plus particulièrement des boulevards. Les atouts, les usages et les contraintes du site ont été étudiés pour définir le choix des arbres et le plan de gestion dans les prochaines années

Le projet comprend la plantation de 21 arbres, des tilleuls argentés (*Tilia tomentosa*), une essence noble et traditionnelle, adaptée à la ville.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT pour les travaux et acquisitions, selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1064/02	Diagnostic patrimoine arboré de Marines	4 612,00 € Taux : 80 %	3 689,60 €
1064/03, 1159/01	Plantations de haie champêtre à Wy-dit-joli village	7 287,70 € Taux : 70 %	5 101,39 €
1159/02	Plantation d'alignement d'arbres à Magny-en-Vexin	15 759,00 € Taux : 70 %	11 031,30 €
TOTAL			19 822,29 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 19 822,29 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 7 836,41 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions Energie

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant des travaux (HT)	Montant de la subvention	Taux/plafonds
Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privés)					
Pose d'une chaudière à granulés à Guiry en Vexin M. Dominique BERSIER 1171/22	Dans une maison construite en 1989, le propriétaire souhaite remplacer sa chaudière fioul d'origine par une chaudière à granulés. Il a remplacé les menuiseries en 2013 ainsi que l'isolation d'origine dans les rampants de toiture par 24 cm de laine de roche en 2021.	M. Dominique BERSIER Guiry-en-Vexin	16 960,68 €	2 000,00 €	Forfait
Pose d'une chaudière à granulés à La Roche Guyon Mme Marion OBERLIN 1171/23	Les propriétaires de cette maison ancienne réalise une rénovation globale comprenant notamment le remplacement de la chaudière gaz actuelle par une chaudière à granulés de bois.	Mme Marion OBERLIN La Roche Guyon	23 750,00 €	2 000,00 €	Forfait
Pose d'une pompe à chaleur géothermique à Saint Claire sur Epte SCI Auberge de tous les âges (Mme Florence BRIERE) 1171/26	Les propriétaires de cette maison ancienne souhaitent remplacer la chaudière fioul actuelle par une pompe à chaleur géothermique (capteurs horizontaux). Ce projet s'intègre dans une rénovation globale comprenant l'isolation intérieure des murs et du plancher ainsi que des combles perdus. Les menuiseries seront également changées et une vmc hygroréglable sera installée.	SCI Auberge de tous les âges	24 312,71 €	2 000,00 €	Forfait
Audit énergétique à Nesles la Vallée M. Bruno PERNICENI 1171/27	Initialement, les propriétaires de cette maison des années 70 souhaitaient changer leur chaudière fioul. Après conseils auprès du Parc ils souhaitent maintenant s'orienter vers une rénovation globale et vont donc faire un audit énergétique complet.	M. PERNICENI Nesles la Vallée	700,00 €	490,00 €	70 % du montant HT

Diagnostic: environnement/énergie (bâtiments publics)				
Etude énergétique de bâtiments communaux à Chaussy 1171/24	Cela fait plusieurs années que la commune de Chaussy a réalisé des travaux de rénovation ponctuels sur son patrimoine, notamment avec l'aide du CEP (remplacement de chaudières avec calorifugeage et régulation/pilotage améliorés, isolation d'une partie de l'école). La commune souhaite définir un programme pluriannuel de rénovation de ses bâtiments, sur un ou 2 mandats. Elle sollicite l'appui du Parc pour faire réaliser un audit global suivi de préconisations et de hiérarchisation d'actions.	Commune de Chaussy	11 600.00 €	8 120.00 € 70 % du montant HT
Amélioration de l'éclairage public				
Rénovation de l'éclairage public à Santeuil 1171/25	La commune de Santeuil souhaite terminer le passage en LED de son éclairage public en remplaçant 36 candélabres actuellement équipés en ampoules sodium haute pression. Les nouvelles ampoules ont une puissance de 36 W et une température de couleur de 2 700 K, particulièrement efficace pour avoir le moins d'impact sur la biodiversité nocturne. De plus, la commune poursuivra l'extinction de l'éclairage entre 22h45 et 5h30.	Commune de Santeuil	26 744.58 €	4 011.69 € 15 % du montant HT (car autres financements sollicités)
			104 067.97 €	18 621.69 €

Benjamin DEMAILLY
Président



Subventions PATRIMOINE

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	montant des travaux (HT)	montant de la subvention
	PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)			
ABLEIGES diagnostics d'églises 1116/21 et 1176/17	Diagnosics des églises Saint Martin (chœur classe) située à Ableiges et Notre dame de l'assomption (inscrite) située à la Villeneuve Saint-Martin (commune d'Ableiges). L'objectif étant de procéder à une analyse sanitaire afin de définir un programme de restauration.	MAIRIE	42 750,00 € (plafond 30 000 €) 50%	15 000,00 €
BERVILLE patrimoines lié à l'eau 1176/18	Suite à un travail remarquable de recherche archivistique, la commune de Berville a débuté un projet de restaurations des sentes communales avec l'aide du Parc. Lors du défrichage de ces sentes, différents patrimoines ruraux remarquables ont été mis à jour notamment une fontaine, des lavoirs, les ruines d'un ancien moulin et un petit édifice marquant la source de la Soissonne. Les travaux consistent à éviter que ces patrimoines ne se détériorent en agissant avec parcimonie et en permettant aux piétons d'emprunter les sentes en toute sécurité.	MAIRIE	13 830,65 € (plafond 30 000 €) 50%	6 915,33 €
CHAUSSY calvaire de la salle des fêtes 1176/19	Restauration du calvaire de la salle des fêtes déjà restauré de nombreuses reprises. Un défaut de conception semble accélérer son usure. La croix semble trop haute ce qui augmente le ballant et use prématurément la structure en bois. C'est pourquoi la mairie propose de réduire la hauteur de la croix afin de préserver l'ouvrage.	MAIRIE	2 250,00 € (plafond 30 000 €) 50%	1 125,00 €
	MURS ET FACADES (PUBLIC)			
FREMAINVILLE mur de l'église 1176/20	Restauration d'un mur faisant soutènement le long de la rue du pavé.	MAIRIE	38 100,00 € (plafond 30 000 €) 50%	15 000,00 €
	MURS ET FACADES (PRIVE)			
MARINES façade en plâtre 1176/21	Restauration d'une façade à l'aide d'un stuc de plâtre effet fausses pierre avec faux joints. Un soubassement perspirant sera également réalisé pour pérenniser l'ouvrage.	MANCHERON	24 377,00€ (plafond 16 000 €) 20%	3 200,00 €
MARINES façade en chaux 1176/22	Restauration d'une façade à l'aide d'un enduit à la chaux. Réparations des modénatures (notamment corniches) et réalisation d'un soubassement perspirant. Inscrit au PLU (linéaire de l'avenue du Général de Gaulle)	LIAUTARD	14 033,11 € (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	4 209,93 €
MONTGEROULT pignon 1176/23	Restauration d'un pignon de l'ancienne Ferme du Vieux colombier à l'aide d'un jointolement à la chaux. Inscrit au PLU (linéaire de la rue du vieux Colombier)	LETURCO	18 410,80 € (plafond 16 000 €) 30% (PLU)	4 800,00 €
	TOTAL			50 250,26 €

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions Fonds d'initiatives locales (FIL)

Titre de la subvention	Objet de la subvention 80 % du projet (Montant max : 1500 euros)	Bénéficiaire	Montant Projet	Montant subvention
Création d'un système d'échange local (SEL) 1183/01	Création d'un réseau d'entraide locale non monétarisé par un Système d'échanges local (SEL) sur la commune de Magny-en-Vexin, qui se déclinera avec la création d'un Repair Café et l'objectif d'une conciergerie solidaire. Création d'un réseau de « SEListes », organisation de bourses locales d'échanges, organisation de repair cafés de janvier à juillet 2024 L'objectif est de créer et développer le lien social, l'entraide, de faire la chasse au gaspi et de lutter contre l'obsolescence matérielle.	Association SEL'idarités Magnytoises	1 100 €	650 €
Jeux Olympiques antiques de Sagy 1183/02	Organisation de jeux ludiques avec la participation des 34 villages de la communauté de communes Vexin Centre. L'objectif est de créer du lien social avec les habitants de tous âges pour fabriquer, préparer, encadrer ces jeux ludiques le dimanche 30 juin 2024, de 14h à 19h, en écho aux JO. Des gradins seront installés sur le champ de foire de Sagy pour réaliser une arène de 50 m de longueur sur 24 m de largeur pouvant accueillir 1 000 personnes assises. A partir de 14h, cérémonie d'ouverture avec arrivée de la flamme olympique et défilé des équipes costumées (une douzaine) puis jeux au milieu de l'arène dont une course de chars.	Mairie de Sagy	26 500 €	1 500 €
TOTAL			27 600 €	2 150 €

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Subventions soutien aux initiatives culturelles

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant Projet	Montant subvention
<p style="text-align: center;">Représentations théâtrales « De Deux choses lune » 1145-13</p>	<p>Originaire de Bray et Lu, la Cie du Théâtre de l'Amble est une structure associative implantée en milieu rural dans le Vexin. La création et les actions artistiques sont au cœur des missions de la compagnie. Depuis 2014, elle est accueillie pour des résidences de création au Théâtre de l'Usine à Éragry-sur-Oise et mène sur le territoire des actions artistiques dans les établissements scolaires.</p> <p>La création de la pièce « De Deux choses lune » a été soutenue en 2022 et a fait l'objet de 7 représentations (4 tout public et 3 scolaires) au Théâtre de l'Usine et au Festival d'Avernes ; 2 classes d'une école à Magny en Vexin ont bénéficié de 40h de pratique théâtrale chacune et plus de 200 élèves du territoire ont pu assister à ses représentations.</p> <p>Il s'agit pour l'année 2024 de poursuivre sa diffusion dans d'autres communes ainsi que les actions de sensibilisation auprès des enfants et adolescents dans des établissements scolaires.</p> <p>Les communes de Bray et Lu, Magny en Vexin, Wy dit Joli Village et Chaussy se sont déjà positionnées pour accueillir la pièce en 2024. Il s'agit du 2^{ème} soutien du Parc à cette opération.</p>	<p style="text-align: center;">Compagnie du Théâtre de l'Amble</p>	<p style="text-align: center;">10 500 €</p>	<p style="text-align: center;">1500 €</p>
<p style="text-align: center;">Genain'Live Saison 2023-2024 1145-14</p>	<p>Genain'Live est un projet culturel d'organisation de concerts de musiques créés en 2015 par un groupe d'habitants destiné à faciliter un accès à la musique actuelle, convivial et de qualité, aux habitants du Vexin. La diversité des types musicaux et la qualité des artistes venus sur la scène de Genain'Live est reconnue depuis plusieurs années.</p> <p>Le calendrier de la prochaine saison est le suivant : samedi 2 décembre 2023 : Genainlive expérience soirée spéciale Karaoké, danse, et jeux autour du film Mamma Mia ; samedi 27 janvier 2024 ; samedi 23 mars 2024 et samedi 18 mai 2024.</p> <p>Depuis 2015, Genain'Live a organisé 31 concerts qui ont réuni un public croissant ; principalement des habitants du territoire de toutes générations. Sur la saison 2023, 1000 spectateurs ont été accueillis.</p> <p>En 2024, l'objectif de l'association est d'accueillir davantage de participants et de programmer des artistes de renommée plus importante. L'association adopte une approche environnementale en proposant des gobets consignés et des contenants en verre et privilégie également l'achat de boissons locales.</p> <p>Le tarif des places de concert reste accessible : 6 euros/personne ou 5 euros en prévente.</p>	<p style="text-align: center;">Association Genain'Live</p>	<p style="text-align: center;">20 750 €</p>	<p style="text-align: center;">1500 €</p>

<p>« Au Fil de l'Art » est une exposition d'art contemporain proposée depuis plusieurs années par la commune de Marines qui permet à une dizaine d'artistes : peintres, photographes, sculpteurs, plasticiens, installateurs... chaque année d'exposer une dizaine d'œuvres chacun dans une ambiance d'échange et d'ouverture. Cette exposition a pour but de faire découvrir l'art contemporain au grand public en milieu rural dans un rapport de proximité, simple et convivial.</p> <p>Pour l'édition 2024, l'exposition souhaite de nouveau valoriser les artistes et artisans d'art du territoire : un sculpteur, un céramiste, un vitrailiste, un photographe, un peintre et un plasticien.</p> <p>Des ateliers et des animations seront proposées aux scolaires (de la maternelle au collège) par les artistes. Ils seront en correspondance avec le profil de chacun : travail manuel, quizz, jeux correspondant aux œuvres exposées (puzzle, photo détail, etc...), visites de l'exposition avec questions réponses des artistes.</p> <p>L'édition 2023 a accueilli 310 adultes et 200 enfants et a permis également de nombreuses ventes pour les artistes.</p>	<p>Commune de Marines</p>	<p>4640 €</p>	<p>1500 €</p>
<p>Représentations théâtrales « Scènes de gare »</p> <p>1145-16</p>	<p>L'Association Les 3T Compagnie - Théâtre Tout Terrain, est une cie de théâtre amateur au siège social Juziérois, contribuant à l'action artistique et culturelle en Vallée de Seine. La Compagnie investit des lieux singuliers là où le théâtre est insolite et inattendu, à la rencontre de tous les publics, et surtout ceux qui en sont les plus éloignés géographiquement ... ou culturellement.</p> <p>En avril et mai 2024, la Cie va proposer des représentations théâtrales d'une nouvelle pièce «Scènes de gare» (une création et une adaptation originale d'un florilège de scènes du répertoire théâtral et cinématographique) à Juziers, ainsi que dans une autre commune du territoire (identifiées : Chaussy, Fontenay Saint Père et la Roche Guyon).</p> <p>Les représentations se joueraient au milieu et au plus près du public, pour une immersion complète dans le spectacle et une interaction de proximité avec les comédiens.</p> <p>La notoriété croissante de la compagnie dans le bassin local du Mantois laisse à penser une bonne fréquentation (ex en 2022 : 74 spectateurs à Juziers pour le spectacle Dom Juan et 193 spectateurs pour le spectacle Le Cercle de Craie Caucasiens aux Mureaux et à Mantes).</p> <p>L'entrée des représentations est gratuite pour le public.</p> <p>Il s'agit du 1er soutien du Parc à cette association.</p>	<p>Association les 3T Compagnie</p>	<p>4095 €</p>
<p>Festival culturel d'Avernes</p>	<p>Commune d'Avernes</p>	<p>8500 €</p>	<p>1500 €</p>

1145-17	Festival se tiendra sur 3 jours les 22 (soirée théâtrale) 23 (soirée musicale) et 24 mars (après-midi magie). Des tarifs préférentiels sont fixés pour les Avernois et les habitants. Sur l'édition 2023, le Festival a accueilli sur 3 représentations 331 spectateurs dont une majorité d'habitants du village et des communes à proximité ; ceux-ci qui ont particulièrement apprécié la diversité de la programmation. Pour le spectacle de magie, la commune a même dû stopper les réservations une dizaine de jours avant la représentation, en raison de la capacité de la salle.			
« Artistes en Mai » Edition 2024 1145-18	Pour la 13ème année, l'Association culturelle de Saint Clair à Frémainville organise l'évènement artistique « Artiste en Mai » ; exposition d'art hors les murs permettant aux visiteurs de découvrir à la fois le village de Frémainville, les jardins privés et des artistes amateurs et professionnels (peintres, sculpteurs, céramistes, photographes, arts numériques). Une offre pour les visiteurs d'ateliers artistiques, d'animations (art de la rue), d'installations artistiques ponctue ces journées. Cet évènement permet de fédérer le village autour d'un projet commun : propriétaires des jardins (25 à 30 propriétaires), artistes (environ 70), bénévoles. Une majorité d'artistes sont de plus hébergés par les habitants. En 2024, l'évènement est programmé les 25 et 26 mai avec pour thématique : « Curiosités ». L'entrée pour les visiteurs est gratuite. Les précédentes éditions ont accueilli entre 800 et 1000 visiteurs et la notoriété de l'évènement est grandissante.	Association culturelle de Saint Clair	8000 €	1500 €
Exposition photographique "La Nature du Vexin par ses talents photographiques" 4ème édition 1145-19	Il s'agit de la 4ème édition d'une exposition photographique "hors les murs" sur l'année de grandes photographies environnementales (mammifères, végétaux, insectes, oiseaux, batraciens, paysages...) au sein de l'Eco-refuge de la Douaye, au coeur du village de Gaillon-sur-Montcient ; lieu dédié à la nature, et à la pédagogie pour aider les visiteurs à faire de leurs jardins des refuges pour la biodiversité. Les photographies exposées sont faites dans le Vexin afin de sensibiliser à la grande richesse de la biodiversité du territoire par des photographes également du territoire. L'exposition sera renouvelée tous les trimestres (8 nouvelles photos à chaque fois). Les supports de fixation sol et supports sont les mêmes depuis la première exposition limitant ainsi les dépenses et l'impact écologique. Le succès et le suivi de ces accrochages est depuis quelques années garanti par les visiteurs nombreux.	Association la Nature au Cœur	3500 €	1500 €

<p align="center"> « Rendez-vous aux jardins de Valmondois » Edition 2024 1145-20 </p>	<p> Dans le cadre de l'opération nationale « Rendez vous aux jardins », la commune de Valmondois organise les 1er et 2 juin 2024 dans 22 jardins privés et municipaux de la commune ses « Rendez-vous aux jardins ». Dans chaque jardin, des artistes, plasticiens, peintres, sculpteurs, musiciens, viendront présenter et exposer leur travail. Ces mises en scène ou accrochages en pleine nature donnent un sens particulier et très poétique aux œuvres présentées et favorisent la prise de conscience de la beauté des jardins, lieux naturels et culturels, de la nature et de la biodiversité. Des ateliers, des concerts, spectacles, des stands divers, vente de plantes, tombola, des balades commentées, plus de 40 animations viendront enrichir la programmation sur la journée et la soirée. Ces journées remportent un succès grandissant à chaque édition. </p>	<p align="center">Commune de Valmondois</p>	<p align="center">8000 €</p>	<p align="center">1500 €</p>
<p align="center"> PACT EN VEXIN Programme culturel 2024 1145-21 </p>	<p> Il s'agit de l'organisation d'événements culturels sur l'ensemble du territoire en lien avec les communes et les communautés de communes. L'association compte une centaine d'adhérents et a pour but de soutenir, développer et mettre en œuvre les actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire. L'objectif est de permettre à des personnes éloignées de la culture d'assister à des événements culturels, de toucher tous les publics y compris le public des jeunes et également de fédérer les acteurs culturels et les artistes du territoire. Le programme prévisionnel 2024 prévoit les événements suivants : « Nuit de la lecture » : fin janvier à la bibliothèque de Cormeilles en Vexin « CinéPACT en Vexin » : 6 séances sont prévues avec des films tournés en tout ou partie dans le Vexin dont une au Château de La Roche Guyon pour la réouverture en février « Le Printemps des Poètes » : 4 spectacles se tiendront en mars : Arthies, Longuesse, Ennery et au Café de la Paix d'Auvers sur Oise sur le thème de La Grâce « La Nuit du Jazz » patronnée par l'UNESCO se tiendra le 30 Avril à Marines « Mots dits Mots lus » le dernier samedi de juin dans 2 communes dont Magny en Vexin PACT organisera des premières parties des séances de cinéma en plein air prévues par le Parc Evènements culturels en lien avec le domaine de Villarceaux </p>	<p align="center">Association Pact en Vexin</p>	<p align="center">11 630 €</p>	<p align="center">1 500 €</p>
		<p align="center">TOTAL</p>	<p align="center">79 615 €</p>	<p align="center">13 500 €</p>


Benjamin DEMAILLY
 Président

Annulation de subventions et solde de fiches d'opération – correction montant caution prêt machine



RAPPORT DE PRÉSENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : annulation de subventions et solde de fiches d'opération – correction montant caution prêt machine

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
978/02	Installation d'une borne électrique et l'acquisition de matériel – Biocoop La Graine en Vexin.	2 038,40 €
1033/45	Pose d'un poêle à granulés à Buhy - Mme Delacour	700,00 €
1145/09	Représentations théâtrales "le Cercle de Craie"	2 000,00 €
1073/15	Restauration d'une façade à Ennery - M. Boyreau	3 200,00 €

2°) Opérations à solder :

Des opérations ne sont pas réalisées en totalité ou partiellement, pour raisons diverses, et sont également devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur solde. Les opérations concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
956	Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	32,45 €
1009	Expositions, animations et événements - Musée du Vexin français <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	37,47 €
1021	Opération collective de modernisation de l'artisanat - volet investissement <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	128,83 €
1031	Initiation de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	8,75 €
1084	Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	81,62 €

3°) Correction des montants des cautions pour prêt de machine :

Par une délibération en date du 26 juin 2023, le Comité syndical a fixé le montant des cautions pour le prêt des machines. Il convient d'affiner ces montants en distinguant casse/vol, nettoyage. De même, le Parc demande aux entreprises de leur remettre une fiche de

« retour d'expérience ». Si cette fiche n'est pas fournie à la remise de la machine, une pénalité sera appliquée.

Tarifs :

- pour la casse/vol machine : 5 000 €
- pour le nettoyage : 300 €
- pour la fiche « retour expérience » non fournie : 150 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,
Président du Parc



Questions diverses